RCS : VIENNE
Code greffe : 3802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 D 00106
Numéro SIREN : 791 435 951
Nom ou dénomination : SCI DEROSEM

Ce dépôt a été enregistré le 31/05/2018 sous le numéro de dépôt A2018/002803

641880

Dénomination : SCI DEROSEM
Adresse : 672 route de Massonas 38290 Frontonas -FRANCE-

n° de gestion : 2013D00106
n° d'identification : 791 435 951

n° de dépôt : A2018/002803
Date du dépôt : 31/05/2018

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VIENNE

641880

Franck Viggiani
124, rue Sully
69006 LYON
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

SCI DEROSEM

Société civile au capital de €. 200

Siège social : 672, Route de Massonas – 38290 FRONTONAS

R.C.S : Vienne 791 435 951

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Exercice clos le 31 décembre 2017

Franck Viggiani
124, rue Sully
69006 LYON
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

SCI DEROSEM
672 Route de Massonas
38290 FRONTONAS

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE DEROSEM, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Associé unique,

En ma qualité de Commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L.224-3 du code de commerce, par décision unanime des Associés en date du 18 avril 2018, j'ai établi le présent rapport afin de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Franck Viggiani
124, rue Sully
69006 LYON
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

Ces diligences ont consisté :

- À contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- À vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Je n'ai eu connaissance d'aucun avantage particulier.

Lyon, le 25 Mai 2018

Franck VIGGIANI
Commissaire à la Transformation